

Controler la digestion des boues actives : Ammonium, nitrate

La réglementation impose aux stations d'épuration de rejeter leur eau avec un minimum de produits azotés. Le contrôle de l'ammonium et des nitrates est réalisé grâce à trois types d'instruments. Revue de détail.

Auteurs du document : Baruch J. O.

Obtenir le document : Editions Johanet, Paris (L'Eau, l'Industrie, Les Nuisances N°433), www.editions-johanet.com

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau

Mots clés : ANALYSE DE L'EAU, SPECTROFLUOROMETRIE, DIRECTIVE EAU RESIDUAIRE URBAINE, AZOTE, AMMONIUM, NITRATE, ULTRAVIOLET, STATION D'EPURATION, PROCEDE BIOLOGIQUE, BOUE ACTIVEE, REGLEMENTATION

Date : 2020-07-09

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : OIE/34285

Source : L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES N° 433 Page 67-72 p.

Langue : Français

Droits d'utilisation : © 2020 Editions Johanet, Paris (L'Eau, l'Industrie, Les Nuisances N°433), www.editions-johanet.com

Accéder à la notice source :

<https://www.oieau.fr/eaudoc/notice/Contr%C3%B4ler-la-digestion-des-boues-activ%C3%A9es-Ammonium-nitrate>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/controler-la-digestion-des-boues-actives-ammonium-nitrate0>

Evaluer cette notice: